

## La parole du roi dans les *Mémoires* de Robert Challe

Pour ce qui est de l'apparence physique du Roi, Gian-Lorenzo Bernini nous a laissé un buste étourdissant conservé à Versailles (1672-1678) et la statue équestre dite de Marcus Curtius (1684-1685) dont François Mitterrand fit installer un moulage au coin de la pyramide du Louvre.

Martin Desjardins réalisa en 1679 la statue en pied commandée par le maréchal de La Feuillade pour la place des Victoires<sup>1</sup>.

François Girardon (mort lui aussi le 1<sup>er</sup> septembre 1715) fonda la statue équestre de la place Vendôme (1685-1787), détruite en 1792. Il n'en reste que deux maquettes, l'une conservée au musée du Louvre et l'autre dans la Wallace collection.

Antoine Coysevox, réalisa la statue en pied du musée Carnavalet, inaugurée le 14 juillet 1689 devant l'Hôtel de Ville de Paris et qui doit à cette date d'avoir échappé à la fonte révolutionnaire. Au lendemain de la révolution de 1789, les statues du roi dans Paris avaient pour la plupart disparu<sup>2</sup>.

Je ne reviens pas sur l'iconographie du Roi. Il est peint durant l'intégralité de son règne.

Pour ce qui est de sa parole, on ne dispose évidemment pas d'enregistrements, mais on sait ou du moins on croit savoir ce qu'il a dit. J'aurais pu exploiter les *Mémoires* de Saint-Simon, les *Mémoires* de l'abbé de Choisy ou *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire, j'ai préféré exploiter les *Mémoires* de Robert Challe, moins connus peut-être, mais chronologiquement fort proches du règne de Louis XIV puisque rédigés au lendemain de sa mort.

Ma connaissance des œuvres de l'auteur des *Illustres Françaises* m'amène à apprécier la vision du monde et l'écriture de cet auteur majeur de la littérature française qui mérite d'être reconnu comme un des grands écrivains de la fin du règne de Louis XIV ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il était au service de Colbert et s'est retrouvé au Canada, puis sur une escadre française en route pour le Siam avant de connaître la misère à Paris et de finir à Chartres, dans une situation proche du dénuement, assigné à résidence sans qu'on sache précisément la cause de

---

<sup>1</sup> En septembre 1792, on abattit la statue pédestre du Roi érigée à la place des Victoires et les quatre esclaves enchaînés (l'Espagne, l'Empire, le Brandebourg et la Hollande) furent déposés aux Invalides (1804-1939), puis dans le parc du château de Sceaux (1961-1992), avant d'être placés au Grand Louvre (Voir Jacques Hillairet, *Connaissance du Vieux Paris*, Paris, Club français du livre, 1956, p. 246 et 266).

<sup>2</sup> Certaines de ces sculptures détruites ont été remplacées à la Restauration, mais ce sont des œuvres du début du XIX<sup>e</sup> siècle (François-Joseph Bosio 1822, Pierre Cartellier 1838...). .

cette relégation. Il est l'auteur d'une œuvre multiforme marquée par des qualités d'écriture éminentes.

Dans ses *Mémoires*<sup>3</sup>, Robert Challe commence par nous promettre un récit centré sur lui-même, mais l'aspect personnel cède très rapidement la place à une présentation d'épisodes de l'histoire de la France contemporaine, ce qu'il annonce dès le cinquième paragraphe de son manuscrit où il précise :

5. Ceux qui aiment l'Histoire pourront trouver ici beaucoup d'endroits secrets, et que je sais d'original, qui pourraient tant en bien qu'en mal servir d'anecdotes à l'Histoire de Louis XIV ; et je puis dire que ce que j'en dis est également curieux et vrai.

Challe présente alors, dans un désordre apparent mais où tout est lié par des associations inconscientes et les jeux de la mémoire, une série d'anecdotes révélatrices sur la gestion de la France à la fin du règne de Louis XIV, où apparaissent quantité de personnages qu'il affirme avoir connus. Challe, allié par son oncle Pierre Raymond au milieu des colbertides, fréquente les financiers qui gravitent autour de Colbert<sup>4</sup>, est en contact avec Seignelay<sup>5</sup>, son fils et successeur, dont la mort verra s'évanouir tous ses espoirs de carrière. Dans ses *Mémoires*, il recueille les propos du roi et de l'entourage du roi : Philippe d'Orléans, le frère du monarque, le dauphin, Mazarin, les ministres : Colbert, et son premier commis Antoine-Hercule seigneur d'Andrezelle dit Monsieur Picon<sup>6</sup>, Louvois, son fils Barbézieux, Pontchartrain, Chamillard...

Challe fraye avec des courtisans : Grammont, La Feuillade... et connaît tous les hommes d'argent et d'intrigue, les différents maltôtiers. Il fréquente aussi le haut clergé, les jésuites et les moines. Sans doute reflète-t-il par là la méthode Colbert qui consistait à connaître tous les gens influents, tous ceux dont les choix ou les décisions pouvaient influencer sur le commerce ou sur la situation de la France. Une bonne gestion économique passe par la connaissance des hommes.

---

<sup>3</sup> Robert Challe, *Mémoires*, Frédéric Deloffre et Jacques Popin éd., Genève, Droz, 1996 (le chiffre inscrit en tête de paragraphe dans les citations renvoie à celui qui est indiqué dans l'édition Deloffre-Popin ; abréviation dans les notes *Mém.*).

<sup>4</sup> Jean-Baptiste Colbert, né le 29 août 1619, meurt le 6 septembre 1683. Désigné Contrôleur général des Finances après l'incarcération de Fouquet, il applique un programme marqué par le protectionnisme et le dirigisme étatique.

<sup>5</sup> Jean-Baptiste Antoine Colbert de Seignelay, Secrétaire d'État de la Marine de 1683 à 1690, naît le 1 novembre 1651 meurt le 3 novembre 1690.

<sup>66</sup> Homme de confiance de Colbert (1624- 16 octobre 1699), nommé Conseiller d'État en 1663.

Il dépeint le monde de la justice, juges, avocats et plaignants. Enfin, il recueille les anecdotes du petit peuple de Paris dont on sait par ailleurs que les contemporains de Monsieur d'Argenson étaient friands<sup>7</sup>.

C'est sans doute la mort de Louis XIV le 1<sup>er</sup> septembre 1715, après une douloureuse agonie, qui amène Challe à dresser un bilan du règne écoulé<sup>8</sup>. Au verso du quatrième feuillet de son manuscrit, il écrit : « si la voix du peuple est la voix de Dieu, la place où il est à *présent* ne doit point être enviée »<sup>9</sup>. La mémoire du Roi est donc vouée à l'exécration divine. Challe a certainement présents à l'esprit les débordements populaires qui ont accompagné le transfert nocturne de la dépouille du souverain à Saint-Denis : on fut obligé de faire intervenir la troupe pour éviter les émeutes. La mort du Roi est envisagée avec un soulagement rétrospectif. Dommage qu'elle ne se soit pas produite plus tôt. Les trente dernières années ont été catastrophiques. Et ce chiffre de trente est répété plusieurs fois, ce qui réduit les années fastes de son long règne de 74 ans aux années 1660-1685, c'est-à-dire précisément à la période qui précède la Révocation de l'édit de Nantes.

Quoi qu'il en soit, il aurait été très avantageux à la mémoire de Louis XIV qu'il fût mort trente ans plus tôt, [...] il serait mort dans ce temps-là le père et l'adoration de son peuple, et l'admiration et en même temps la terreur de nos voisins et de toute l'Europe, et même de tout le monde (*Mém.*, 51).

Challe rédige donc ses *Mémoires* entre septembre 1715<sup>10</sup> et la fin de l'année 1716<sup>11</sup>. Au fil de la plume<sup>12</sup> se succèdent de façon désordonnée, parmi une foule d'historiettes relatives à d'autres personnages, des anecdotes, des bons mots et des observations révélatrices portant sur la personne du Roi. Ce personnage omniprésent, on ne le voit jamais parce que Challe ne

---

<sup>7</sup> Sur cet intérêt du marquis d'Argenson pour les faits divers, voir Argenson, René de Voyer d', *Notes de René d'Argenson, Lieutenant-général de Police, intéressantes pour l'histoire des mœurs... à la fin du règne de Louis XIV*, Larchey & E. Mabilley éd., Paris, Émile Voitelain, 1866 et, du même, *Rapports inédits du Lieutenant de Police René d'Argenson (1697-1715)*, Paul Cottin éd., Paris, Plon, 1891.

<sup>8</sup> Jacques Cormier, *L'Atelier de Robert Challe*, Paris, PUPS, 2010, p. 283-332.

<sup>9</sup> *Mém.*, p. 39 (mes italiques). Il fait par ailleurs d'autres allusions à la mort du Roi (p. 51), dont une où il écrit « Louis XIV que nous venons de perdre » (p. 109). Il souligne aussi que le Régent est au pouvoir (p. 216).

<sup>10</sup> Dès le second paragraphe de son manuscrit, Challe signale que les journalistes du *Journal littéraire de La Haye* peuvent témoigner du fait qu'il a dénoncé comme un vol l'attribution à Filleau de Saint-Martin du tome VI de *Don Quichotte* paru à Lyon en 1713. La lettre dans laquelle il formule cette plainte est écrite le 26 décembre 1714 : la première page des *Mémoires* est forcément postérieure à cette date. L'allusion à la mort du Roi postpose le début de la rédaction après le 1<sup>er</sup> septembre 1715.

<sup>11</sup> Une incidente, située dans le dernier tiers du manuscrit, renvoie précisément « à l'heure que j'écris, neuvième septembre 1716 », *Mém.*, p. 311.

<sup>12</sup> *Mém.*, p. 214, n. 198, 3 et p. 226, n. 210, 1. Il est fort probable que Challe recourt ponctuellement à des notes antérieures pour composer son manuscrit qui comporte très peu de ratures.

le présente pas physiquement, mais on l'entend souvent : le chroniqueur privilégie l'aspect verbal des scènes et aime reconstituer des dialogues.

Alors que d'autres mémorialistes du temps présentent volontiers Louis XIV comme un souverain dont la majesté impressionne ses interlocuteurs<sup>13</sup>, Challe désacralise la parole du roi et la restitue dans son milieu naturel, celui de la conversation quotidienne. Les anecdotes recueillies renvoient à l'intégralité du règne : elles ne sont pas toujours datées mais on arrive souvent à les situer dans le temps. L'une des plus anciennes qui mette le monarque en scène se réfère à la mort de Mazarin.

Différents témoignages de l'époque précisent que le cardinal, détesté par les aristocrates qui lui tressent une légende noire, aurait bien voulu ne rien devoir restituer des richesses qu'il avait accumulées. Son confesseur eut recours à un subterfuge, pratique d'ailleurs couramment mise en œuvre par les commis de l'État qui souhaitaient échapper à une enquête sur les causes de leur enrichissement : il s'agissait de tout donner au Roi en espérant que celui-ci refuserait le don pour laisser la jouissance de l'héritage aux héritiers naturels.

86. Le cardinal [Mazarin], s'attachant à tout ce qu'il pouvait comme un homme qui se noie, approuva [le procédé inventé par son confesseur] de tout son cœur, et pria Monsieur Jolly, curé de Saint-Nicolas des Champs à Paris, qui était ce confesseur dont l'âme n'était guère plus nette que celle de son pénitent, d'aller trouver le Roi et de lui faire cette proposition. [...] Il y alla, parla au Roi à qui il représenta le trouble et les agitations de l'âme du cardinal mourant au sujet de ses rapines, et finit son discours par le supplier de faire don à ce prélat de tout ce qu'il avait volé tant à lui qu'à ses peuples. Le Roi ne se put empêcher de sourire, et sur la bonne foi du docteur de Sorbonne, dont certainement la doctrine était erronée, fit ce prétendu don de bonne grâce, et Jolly, après une profonde révérence, alla porter cette bonne nouvelle au cardinal. À peine eut-il le dos tourné que le roi se tourna vers les gens de sa Cour, et haussant les épaules leur dit qu'autant qu'il le pouvait il mettait le cardinal en paradis, mais qu'il craignait bien que Dieu, plus juste que lui, ne l'envoyât à tous les diables.

Challe présente les derniers moments du cardinal, mort le 9 mars 1661, comme une allègre bouffonnerie. Ce qui est frappant dans la présentation qu'il donne des faits, c'est que lui-

---

<sup>13</sup> Challe enregistre cependant le phénomène quand Chamillard « répondit [au roi] que le désordre de son jeu provenait de Sa Majesté elle-même, dont l'auguste présence inspirait tant de respect, de crainte et d'amour que l'esprit le plus ferme en serait facilement et immanquablement démonté, n'y ayant qu'une longue habitude qui pût faire soutenir ses regards sans trembler. Louis si agréablement flatté ne fit que sourire à sa réponse, lui disant qu'il n'était point basilic... », *Mémoires*, paragraphe 293.

même, né le 17 août 1659 – il avait donc moins de deux ans –, rapporte la scène comme s’il y avait assisté, en enregistrant le « sourire » du Roi, la « profonde révérence » du confesseur de Mazarin et la formule cinglante dans laquelle le souverain livre un jugement sans appel sur son ministre. Le refus du don par Louis XIV est bien attesté par les chroniques du temps<sup>14</sup>. Challe recueille la rumeur et l’anime de sa verve.

En l’occurrence, le Roi fait preuve d’une extraordinaire liberté de parole, d’un goût du sarcasme assez inattendu et d’un sens de la formule... très convaincant. Challe donne à son lecteur le sentiment de la vérité toute pure, même s’il est fort probable qu’il fabule.

Ailleurs, Challe raconte la prodigieuse ascension de Michel de Chamillart, introduit dans la familiarité du Roi grâce à son adresse au billard, et finalement désigné en 1699 comme intendant des Finances. Les goûts communs du Roi et de Chamillart pour le billard sont rapportés dans des écrits qui ne paraîtront que beaucoup plus tard : Saint-Simon<sup>15</sup>, par exemple, relate lui aussi par le menu comment la faveur de Chamillart au billard prélude à la réussite de sa carrière. La comparaison entre le récit de Saint-Simon et celui de Challe fait ressortir l’habileté de ce dernier dans la mise en scène de la première rencontre. La jubilation du chroniqueur nous fait participer à l’échange verbal entre le Roi et son compagnon de jeu. Le lecteur croit entendre les répliques prêtées aux deux joueurs :

293. [...] Louis XIV sur toutes sortes de jeux aimait celui du billard. La personne qui lui servait de second mourut. Il en fut fâché, et Monsieur le chevalier de Grammont<sup>16</sup> lui proposa pour second Monsieur Chamillart, que le Roi ne connaissait que de vue, et l’assura que c’était l’homme de France qui jouait le mieux à ce jeu. Louis l’accepta, et la partie fut liée pour l’après-midi à l’issue du dîner. Monsieur Chamillart en fut averti et se trouva à l’assignation avec une joie à ne se pas posséder. Cette joie et l’envie qu’il avait de bien faire le brouillèrent si bien au commencement du jeu qu’il ne fit rien qui vaille, et que lui et le Roi n’en avaient que deux, et leurs antagonistes en avaient douze de seize. Le Roi lui dit *en riant*<sup>17</sup> que son jeu ne répondait point à la réputation qu’il avait d’être le plus fort joueur du

---

<sup>14</sup> Courtilz de Sandras, *Testament politique de Messire Jean Baptiste Colbert*, La Haye, Henri van Bulderen, 1693, p. 117 ou *Abrégé de l’histoire de France... continuation à l’histoire de France du P. Daniel*, Paris, Libraires associés, 1751, t. X, p. 399-400.

<sup>15</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, A. de Boislisle éd., Paris, Hachette, 1888, t. VI, p. 293-295 ou *Mémoires de Saint-Simon*, Yves Coirault éd., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983, t. I, p. 642.

<sup>16</sup> Philibert de Grammont, chevalier puis comte de Grammont, était un familier de la Cour bien connu pour son humour et ses répliques acerbes (1621-1707). C’est Hamilton, son beau-frère, qui rédigea les *Mémoires du chevalier de Grammont* (1713).

<sup>17</sup> Cette formule « en riant » caractérise l’écriture de l’auteur des *Illustres Françaises*, qui en truffe régulièrement ses dialogues.

royaume. Soit que Monsieur Chamillart eût feint de se troubler pour s'attirer un reproche qui lui donnât lieu de flatter Louis, ou soit qu'il se fût en effet troublé et qu'il se fût remis, il est certain qu'il lui répondit que le désordre de son jeu provenait de Sa Majesté elle-même, dont l'auguste présence inspirait tant de respect, de crainte et d'amour que l'esprit le plus ferme en serait facilement et inmanquablement démonté, n'y ayant qu'une longue habitude qui pût faire soutenir ses regards sans trembler. Louis si agréablement flatté ne fit que sourire à sa réponse, lui disant qu'il n'était point basilic et que sa vue n'avait encore tué personne, et le pria de se remettre parce qu'il aurait été fort aise de ne pas perdre une partie qu'il avait liée sur la seule relation que Monsieur le chevalier de Grammont présent lui avait faite de son jeu. Il se remit donc ou fit semblant de se remettre, et promit au Roi que leurs adversaires n'en prendraient qu'autant qu'ils voudraient leur en laisser prendre. Il y eut des gageures sur cette partie et Monsieur Chamillart, animé, les piqua sur leur point de douze. Ils voulurent avoir leur revanche ; ils la perdirent encore et n'en prirent que huit. Monsieur Chamillart leur en offrit dix pour jouer leur tout. Ils topèrent et perdirent encore, n'en ayant pas pris un seul. Voilà le commencement de sa fortune.

Chamillart joue simultanément plusieurs parties. Il lui faut en même temps flatter le Roi et le convaincre de son habileté supérieure, mais surtout gagner la partie de billard tout en feignant la maladresse. En dépit de ses qualités de fin stratège au jeu, Chamillart allait se révéler un piètre administrateur comme intendant des finances. Charles Frostin souligne « le manque d'envergure du successeur de Pontchartrain [...] incapable d'impulser l'immense effort financier requis pour soutenir la guerre de Succession d'Espagne »<sup>18</sup>. Dans cette page où Challe préfigure le fameux chapitre de Voltaire intitulé *La danse de Zadig*<sup>19</sup>, il nous fait assister à la partie sans perdre le moindre détail et nous fait comprendre que les postes à responsabilités ne sont pas toujours attribués en fonction des compétences : le billard et la finance peuvent être deux domaines étrangers l'un à l'autre.

Une autre histoire est censée montrer la prédilection de Louis XIV pour les hommes intègres. Si elle ne restitue pas directement la parole du Roi, elle en illustre le comportement et montre à merveille comment Challe crée l'illusion de la vérité. Challe explique comment le marquis de Kermadec, commensal de la Maison du Roi, ayant perdu un procès dans lequel il était sûr de son bon droit, amène Monsieur de La Faluère, le juge qui l'a condamné, à découvrir que son secrétaire, suborné par la partie adverse, avait fait disparaître du dossier une pièce

---

<sup>18</sup> Charles Frostin, *Les Pontchartrain, Ministres de Louis XIV, alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 168.

<sup>19</sup> Chapitre rédigé entre 1752 et 1756 et publié pour la première fois dans l'édition posthume des œuvres de Voltaire en 1784.

essentielle. Challe avait commencé par concéder qu'il n'était pas certain que l'affaire concernât le marquis de Kermadec et il finira par avouer explicitement « ne pas avoir eu l'honneur de connaître »<sup>20</sup> René le Fèvre de la Faluère. Il rapporte cependant l'anecdote comme s'il en savait tous les détails de première main. Après avoir restitué le dialogue<sup>21</sup> entre le marquis de Kermadec et La Faluère comme s'il avait pu disposer de nos techniques d'enregistrement modernes, non sans recourir aux termes juridiques dont l'avocat Challe est familier, le chroniqueur multiplie les allusions qui contribuent à renforcer l'impression de réalité : la procédure en justice (cachot, procuration, pourvoi en cassation, nom de l'avocat...), la réparation financière, la réaction du Roi et ses suites précises.

192. [...] Monsieur de La Faluère fit conduire son secrétaire à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot. Après cela, il parla au marquis, l'obligea de prendre dix mille écus comptant et son billet du restant, et ne lui demanda rien autre chose que sa procuration au nom d'un nommé Monsieur Mabire, avocat au Conseil, pour s'y pourvoir sous son nom en cassation d'arrêt. Le marquis fit ce qu'il voulut au regard de la procuration, et eut bien de la peine à prendre son argent. 193. Le marquis retourna en Cour, et parla à tant de gens de l'action intègre et généreuse de Monsieur de La Faluère qu'elle vint aux oreilles du Roi, qui fit venir le marquis, qui lui en dit toutes les circonstances. Il fallait un Premier Président du parlement de Bretagne, et ce prince crut ne devoir remplir ce poste que par un aussi honnête homme que Monsieur de La Faluère. Il lui en fit expédier les lettres, et deux jours après envoya le marquis les porter lui-même avec ordre de l'emmener à Versailles prêter le serment, et de le disposer à partir incessamment.

Ce fait divers doit forcément précéder de quelques mois la désignation de La Faluère comme premier président du parlement de Bretagne. Pontchartrain prit congé de cette assemblée le 9 avril 1687 et fut nommé intendant des Finances le 25 avril suivant. Encore une fois, le décalage chronologique pose un problème. Contrairement à ce qu'affirme Challe, la place de Pontchartrain ne resta pas « longtemps vacante », puisque La Faluère fut désigné comme premier président au parlement de Bretagne le 3 mai 1687<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> *Mém.*, p. 212.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 208-210.

<sup>22</sup> Madame de Sévigné fut reçue à Vannes chez M. de La Faluère le vendredi 29 juillet 1689. À charge de revanche, M. de La Faluère, sa femme, son fils et sa fille furent reçus par Madame de Sévigné aux Rochers le mardi 31 août 1689 (voir *Recueil des lettres de Madame la marquise de Sévigné à Madame la comtesse de Grignan, sa fille*, Paris, Compagnie des libraires, 1763, tome VIII, p. 55, 59, 60, 101, 102). La Faluère résigna sa charge en 1703.

En fait, Challe organise avec brio la matière romanesque que lui fournit à nouveau une rumeur. Chose étonnante, Saint-Simon rapporte une anecdote fort proche, mais attribuée à Chamillart le rôle que Challe donne dans ses *Mémoires* à La Faluère<sup>23</sup>. L'affaire était suffisamment connue pour que Nivelles de La Chaussée en exploite la trame, quitte à en modifier certains éléments, dans *La Gouvernante*, comédie jouée pour la première fois le 18 janvier 1747.

Si, l'anecdote de La Faluère révèle un souverain attentif aux jugements de ses proches et soucieux de favoriser ceux qui le méritent, la suivante – que Challe affirme tenir de la victime elle-même, Monsieur Picon, commis de Colbert et ami de Pierre Raymond, l'oncle de Challe, ce qui doit garantir la réalité de l'épisode – montre que Louis XIV peut être trompé par ses plus proches conseillers.

Colbert, présenté ici<sup>24</sup> comme un redoutable manipulateur assoiffé de pouvoir, s'arrange pour perdre dans l'esprit du Roi Monsieur Picon, dont le ministre imagine qu'il serait susceptible de lui ravir une parcelle de son influence sur le monarque. C'est l'occasion pour Challe de nous faire apprécier une scène de comédie dans laquelle Monsieur Picon incarne à son insu le personnage d'un Arlequin ivrogne :

152. Monsieur Picon [...] aimait à boire, c'était son unique défaut ; du reste l'esprit le plus fin, le plus solide et le mieux sensé qu'on pût voir. C'était un torrent d'éloquence tant sur la langue que sur le papier, et le tout sans préparation. Il était premier commis de Monsieur Colbert, lequel ne pouvant aller chez le Roi pour lui rendre compte de quelque affaire l'y envoya. Il y fut, parla à Louis qui fut charmé de son esprit et de la manière concise et nette dont il s'expliquait. Il en parla à Monsieur Colbert avec tant d'éloges que celui-ci craignit les suites que pouvait avoir une si forte estime, et résolut de les prévenir.

Challe fait ressortir l'attitude positive du souverain que les qualités du commis séduisent. Colbert, pressent le danger d'une possible faveur royale. Dans le monde de la Cour, il faut en permanence éviter l'ascension de ceux qui pourraient se révéler des rivaux. On peut donc, on doit même garder sous le boisseau tous ceux qui dépendent de soi. Colbert enivre Monsieur Picon avant de le renvoyer chez le Roi :

---

<sup>23</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, A. de Boislisle éd., éd. cit., t. VI, p. 310-312 et n. 3 de la p. 312 ou *Mémoires de Saint-Simon*, Yves Coirault éd., éd. cit., t. I, p. 646.

<sup>24</sup> Challe présente plus souvent Colbert comme un homme intègre, préoccupé surtout des intérêts de la France.



[...] Il lui ordonna de porter [les documents] au Roi et de rachever de lui en expliquer l'affaire que ces papiers concernaient ; qu'il avait si bien commencé qu'il ne voulait pas lui ravir l'honneur de finir. Un homme dans l'état où était Monsieur Picon a le malheur de ne se pas connaître. Au contraire, il se crut plus habile que jamais. Il y alla et parla au Roi, mais avec tant de répétitions, de désordre et si peu de suite que ce prince, qui était extrêmement sobre sur le vin, le congédia sans le laisser achever [...]. Le roi demanda même à Monsieur Colbert pourquoi il lui avait envoyé un homme à qui le vin avait troublé la raison, et celui-ci, pour achever de perdre Monsieur Picon, répondit qu'il ne savait pas où il avait été boire ; qu'il savait seulement qu'il lui avait donné les papiers dès le matin, et que depuis ce temps-là il ne l'avait pas vu. Ce ne fut pas encore tout. Monsieur Picon fut obligé d'essayer une rude réprimande que Monsieur Colbert lui fit d'avoir eu l'audace d'aller chez le Roi soûl comme un cochon [...], réprimande d'autant plus sensible qu'elle fut faite devant plusieurs commis subalternes, comme si celui qui la faisait n'eût pas été cause lui-même de l'aventure.

Que l'anecdote présente un schéma final fort proche de celui sur lequel s'achève la scène de l'élu à deux heures dans *Les Illustres Françaises*<sup>25</sup> laisse supposer que Challe ne se contente pas de relater ce qui s'est produit, mais qu'il intervient dans le montage de la scène. Là où Des Frans achevait de ridiculiser son interlocuteur par une humiliation publique qui déclenchait le rire des spectateurs, Colbert insulte gravement devant des subalternes celui qu'il a discrédité aux yeux du Roi. Les propos du souverain restent mesurés, empreints de bon sens, tout à l'opposé du cynisme et de la grossièreté de Colbert.

La bonhomie apparente du Roi, son enjouement et son sens de l'humour ne permettent pourtant pas d'oublier qu'il est imprégné d'une idéologie implacable qui le pousse à vouloir exercer un pouvoir absolu de droit divin. Il faut avoir toute la liberté de parole du maréchal de Grammont pour oser dire au Roi le fond de sa pensée, sans crainte de représailles :

15. Le Roi dit un jour au maréchal de Grammont<sup>26</sup>, que tout le monde sait avoir été vif en reparties sincères qu'il venait de lire un livre dont il était charmé. – Quel est-il ? lui demanda Monsieur de Grammont. – C'est, lui répondit le Roi, Calcondille<sup>27</sup>. *J'aime à voir*, ajouta-t-il, que le pouvoir arbitraire est dans la main d'un seul, que tout se fait par lui et par ses ordres, qu'il ne rend compte de sa volonté à personne, et qu'elle est absolument suivie par tous ses

---

<sup>25</sup> *Les Illustres Françaises*, Frédéric Deloffre et Jacques Cormier éd., Genève, Droz, 1991, p. 305-307.

<sup>26</sup> Le maréchal de Grammont, Antoine III (1603-12 juillet 1678). Tallemant des Réaux recueille plusieurs de ses bons mots dans ses *Historiettes*.

<sup>27</sup> Laonicos Chalcondyles (1423-1490), *Histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs* (1298-1462), comprise en dix livres. L'ouvrage parut en France dans une traduction de Blaise de Vigenère (Paris, N. Chesneau, 1577) republiée entre autres à Paris en 1662 (Cramoisy) et en 1672 (Bechot).

sujets sans exception. Il me semble que ce pouvoir sans bornes approche le plus de celui de Dieu. Qu'en dites-vous, Monsieur de Grammont ? ajouta-t-il. – *J'aime à voir*, répondit-il, que Votre Majesté s'occupe à la lecture. Mais avez-vous lu tout Calcondille ? – Non, répondit le Roi, je n'en ai lu que la préface. – Hé bien, répliqua Monsieur de Grammont, lisez-le tout entier, et quand vous serez au bout, vous me direz combien d'empereurs turcs sont morts dans leur lit, et je vous dirai moi combien il en est péri de mort violente. Je vous en dirai les causes et vous prouverai par Calcondille lui-même qu'un prince qui peut tout ne doit pas vouloir tout ce qu'il peut.

La théâtralisation s'appuie sur un comique de répétition dans lequel le maréchal de Grammont reprend la formule du Roi, « j'aime à voir », pour plaisanter sur ses rapides impressions de lecture et lui montrer les conséquences dramatiques qu'entraîne une autorité absolue.

Lorsqu'il est confronté personnellement au malheur d'un misérable terrassier, le souverain peut se laisser émouvoir. Il questionne très familièrement l'ouvrier que sa sollicitude à l'égard des travailleurs met en confiance.

93. Je trouve ici naturellement le lieu de faire voir une action de bonté et de justice de Louis envers ses sujets, si abjects fussent-ils, lorsqu'il agissait de lui-même. Versailles est dans un bas, ou plutôt le jardin n'est qu'une espèce de sable mouvant, et les ouvriers qui travaillaient au remuement des terres et qui faisaient les chemins où les tuyaux de fer et de plomb devaient être mis pour conduire les eaux aux bassins, jets d'eau et cascades, avaient eux-mêmes jusques aux genoux les eaux du terrain. Louis s'en aperçut et ordonna qu'on leur donnât des bottes pour conserver leurs pieds et leurs jambes ; et outre cela, sachant qu'ils ne gagnaient que dix sols par jour, il ordonna qu'il fût payé quinze sols à ceux qui seraient employés à un ouvrage si pénible. Au bout de quinze jours il retourna, en se promenant, voir travailler les ouvriers, et en vit quelques-uns qui avaient des bottines et d'autres qui n'en avaient point, entre autres un homme de plus de soixante ans qui travaillait [dans] l'eau jusques à la moitié de la jambe nue. Il lui demanda pourquoi il n'avait point de bottes, et s'il les avait vendues. Cet homme répondit qu'il n'en avait jamais eu, et que le sieur Bertelot qui les payait n'en avait point donné à lui, ni [à] plusieurs autres ouvriers, ni même augmenté leur salaire, quoiqu'ils sussent tous qu'il l'avait ainsi ordonné. Louis, touché de charité, envoya dans le moment même quérir Monsieur Colbert et lui demanda avec cet air d'autorité qui convient si bien à un roi, pourquoi cet homme, et plusieurs autres, n'étaient point à

couvert de l'injure de l'eau, et pourquoi on ne leur avait pas augmenté leurs journées, puisqu'il l'avait ordonné<sup>28</sup>.

Cette fois, même s'il est assisté par Colbert, c'est le souverain en personne qui mène l'enquête et qui prononce la sanction. En dépit de relations familiales nombreuses et puissantes, Berthelot sera châtié sans pitié pour avoir détourné des fonds que le Roi avait destinés aux ouvriers qui travaillaient aux bassins et aux fontaines de Versailles. le fonctionnaire prévaricateur sera pendu dans l'heure. On peut croire que le souverain est ému par le sort du vieux terrassier qui ne s'est pas modifié et qu'il est en même temps furieux de découvrir qu'un fonctionnaire n'a pas obéi à ses ordres et s'est enrichi à ses dépens en exploitant des miséreux.

L'absolutisme du souverain qui transparait en filigrane dans les échanges précédents se trouve illustré par d'autres répliques nettement plus cyniques. Le Roi manifeste pour le sort de ses sujets une indifférence, voire un mépris, qui paraîtraient monstrueux à notre époque. La misère du peuple semble à Louis XIV une injure personnelle : son expression ne peut être que le fait de factieux qui mettent en question son autorité :

249. Monsieur d'Orléans son frère entreprit de lui représenter la misère du peuple, et en eut cette réponse digne plutôt d'un tigre, s'il pouvait parler, que d'un roi chrétien : Eh bien, quand il mourrait quatre ou cinq cent mille de ces canailles-là, qui ne sont que très inutiles sur la terre, la France en sera-t-elle moins France ? Je vous prie de ne vous point mêler de ce qui ne vous regarde pas.

Le dauphin, qui aborde le même sujet, s'attire une réponse tout aussi cinglante :

250. Louis dauphin, propre fils de Louis XIV, voulut aussi remontrer à son père la pauvreté des peuples. Et vous aussi, lui dit brusquement et publiquement son père, êtes-vous le procureur ou l'avocat général de la canaille ?

Le Roi a-t-il vraiment prononcé ces formules qui semblent bien propres à susciter des émeutes, voire une insurrection ? Challe ne précise pas la source de son information, mais le paragraphe s'achève sur une phrase éclairante : « c'était le bruit public de Paris ».

---

<sup>28</sup> *Mém.*, p. 121 *sq.* Comme il s'agit des travaux de terrassement des bassins, l'anecdote pourrait se situer dans les années 1668-1672 : « Bassins, jets d'eau et cascades » sont antérieurs au creusement de la pièce d'eau des Suisses réalisée entre 1679 et 1687.

La même indifférence, à la limite de la provocation, affecte les relations privées que le Roi entretient avec son frère. Challe rapporte les détails d'un litige qui oppose le Roi au duc d'Orléans. En dépit du bon droit de ce dernier, le parlement de Bretagne et Pontchartrain, son premier président à l'époque, n'osent prendre parti contre le Roi qui « avait la force de l'autorité de son côté » :

Il y allait de l'intérêt du Roi, c'en fut assez pour l'obliger Monsieur de Pontchartrain de donner un soufflet à la justice. En effet, les fermiers du prince furent condamnés, obligés de déguerpir, et par conséquent le prince obligé de donner à ses fermiers une indemnité qui les dédommageât de leur non-jouissance. Ce prince était si peu riche pour un prince comme lui, que celui qui avait fait le catalogue des livres de la bibliothèque du chevalier de Fourille<sup>29</sup> y en avait compris un dont le titre était *Le coffre-fort de Monsieur le duc d'Orléans qui lui sert de pupitre pour écrire ses dettes*. Ce procès perdu lui faisait un très grand tort ; son conseil jugea pour lors à propos qu'il en parlât au Roi. Mais il en eut pour toute réponse : *De quoi vous embarrassez-vous ? Etes-vous pas mon frère, avez-vous peur de manquer de rien ?*<sup>30</sup>

Tout le développement sert à amener la conclusion blessante et méprisante de Louis vis-à-vis de son cadet. Le duc d'Orléans, comme les autres sujets du royaume, doit se soumettre au Roi dont il dépend, lui aussi, en tout. Un monarque absolu de droit divin ne saurait tolérer la moindre contestation, d'où qu'elle vienne. Mais ces propos ont-ils été tenus ? Challe l'affirme, lui qui dit disposer de sources fiables, d'informateurs de première main, mais qui excelle aussi à recréer l'atmosphère propice à imposer sa vérité et à trouver la formulation qui frappe les esprits.

Dans ces échanges, souvent présentés en style direct, il arrive occasionnellement que le roi soit contredit par son interlocuteur, chose difficilement pensable sous la plume d'un Saint-Simon.

Par exemple, dans un colloque singulier – c'est-à-dire un entretien où le souverain parle à un familier obligé de garder pour lui ce qui a été dit –, Bontemps<sup>31</sup> réduit le roi au silence par une

---

<sup>29</sup> Les éditeurs des *Mémoires de Challe* n'ont pas pu identifier ce *Catalogue des livres nouvellement imprimés à Strasbourg dont plusieurs se trouvent dans la bibliothèque de Monsieur le chevalier de Fourille à Paris*, Pierre Marteau, 1686 ou 1690. Or il s'agit d'une liste de titres d'ouvrages satiriques visant Louis XIV, Mme de Montespan, Mlle de La Vallière, Colbert et Seignelay, Innocent XI, le cochon mitré... Le n° 58 porte pour titre *Le coffre de Monsieur, frère unique du Roi mangé par les vers*.

<sup>30</sup> *Mém.*, p. 215.

<sup>31</sup> Alexandre Bontemps né le 9 juin 1626, valet de chambre du roi en survivance de son père, en 1652, et titulaire en 1659 à sa mort, décède le 17 janvier 1701.

allusion, qui frise l'insolence, au discrédit jeté sur le papier monnaie dont Louis XIV avait imposé l'usage, mais que lui-même refusait de recevoir en paiement. Le roi, touché directement, biaise et parle d'autre chose :

248. Bontemps, son premier valet de chambre, avait coutume de ne porter que des habits fort simples. Louis s'aperçut un jour que dessous un justaucorps de tiretaine<sup>32</sup> il avait une veste d'une magnificence achevée. – Et depuis quand, Bontemps, vous mettez-vous si magnifique, lui demanda-t-il. – C'est, répondit-il, que ma sœur se marie aujourd'hui ; et je veux faire honneur à sa noce. – Voilà, poursuivit le Roi, la plus belle broderie que j'ai jamais vue. – Je le sais bien qu'elle est belle, reprit Monsieur Bontemps, aussi me coûte-t-elle bien de l'argent en espèces sur quoi il n'y a rien à perdre. Car je ne l'ai pas payée comme vous en billets de monnaie. Louis le regarda, et changea de discours.

Le goût de la pointe finale, de la chute, organise une progression qui va du style indirect au style direct, jusqu'à la dernière réplique.

En France, comme en Espagne d'ailleurs<sup>33</sup> et en vertu d'une longue tradition, le monarque est l'incarnation de la justice<sup>34</sup>. Il en est la source et le garant, puisque les lois n'ont d'autorité que si elles sont sanctionnées par lui. Il est aussi la juridiction d'appel, l'ultime recours lorsque les autres moyens de se faire rendre justice ont été épuisés. Cette notion se traduisait sur le plan mythique, chez Joinville, par l'image de Saint Louis rendant la justice sous un chêne à Vincennes. C'est un avatar du même mythe que l'on retrouve chez Challe : le souverain doit se souvenir, à tout moment, du « serment qu'il [a] fait à son sacre de rendre la Justice à ses sujets et de soutenir le faible contre le fort »<sup>35</sup>.

À plusieurs reprises, Challe présente une scène spectaculaire où tout est tramé par des intermédiaires pour que les formes du droit soient préjudiciables à un particulier. *In extremis*, un homme intègre réussit à mettre en contact le justiciable et le Roi. Au dernier moment, au cours d'une scène théâtrale, le Roi rétablit la justice. L'histoire du président de Mesme, par exemple, présente le cas du mineur privé de la tutelle d'un proche parent à laquelle les « commandements de Dieu, la charité et les obligations du sang » devraient lui donner droit<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> Éttoffe grossière, moitié fil, moitié laine (*Furetière*).

<sup>33</sup> Voir Lope de Vega, *El mejor alcalde el Rey*, une pièce datant de 1620-1623.

<sup>34</sup> Dans le monument funéraire qu'Anne de Bretagne fait réaliser à Nantes par Michel Colombe pour son père François II, duc de Bretagne, elle-même figure sous les traits d'une des quatre vertus cardinales : la Justice.

<sup>35</sup> *Mémoires*, p. 75.

<sup>36</sup> *Mémoires*, p. 55 et n. 26,1 et p. 216 et n. 200,1. Que Saint-Simon, qui détestait le président de Mesme, ne fasse aucune allusion à cette histoire est de nature à jeter une certaine suspicion sur le récit de Challe.

Monsieur le marquis de Beuvron... alla un jour à la chasse du côté de ce château (celui du frère du président Jean-Jacques de Mesme). Il suivait un sanglier qu'il avait fait forcer. Une pluie très forte accompagnée d'éclairs et de tonnerre l'obligea de chercher un asile. Il entra dans le château, et comme il y était parfaitement connu, le concierge le fit monter dans une chambre où il y avait du feu. Il y fut reçu fort civilement par une femme d'environ cinquante-cinq ans et par un ecclésiastique. C'était la tante et le cousin du président de Mesme...<sup>37</sup>.

Durant cette nuit de tempête, la tante du président de Mesme entreprend de raconter comment son fils et elle ont été spoliés par le président. Le lendemain, le marquis de Beuvron s'empresse de rapporter personnellement cette escroquerie au Roi, à Versailles, afin que justice soit faite et que le tuteur indélicat rende gorge.

Dans ses schémas narratifs Challe recourt volontiers à des ressorts dramatiques qui débouchent sur de véritables coups de théâtre. Dans l'histoire du président de Mesmes<sup>38</sup>, un tuteur s'approprie indûment le patrimoine de son pupille durant près de trente ans avant d'être obligé de le restituer sur l'injonction du roi. Monsieur de La Feuillade, ennemi personnel du président de Mesmes, se débrouille pour présenter le pupille spolié au roi devant l'ensemble des magistrats de Paris. Vengeur masqué comme le futur Edmond Dantès d'Alexandre Dumas, et comme Challe lui-même, La Feuillade assiste à la déconfiture publique de son ennemi :

207. [...] À peine le Roi fut assis qu'[on] fit entrer la mère et le fils. Monsieur de Mesmes, qui les reconnut, devint tout d'un coup d'une autre couleur ; mais ce fut bien pis lorsque le Roi tira de sa basque ce fatal placet. Lisez cela, Monsieur de Mesmes, lui dit-il en le lui donnant ; voilà des vers à votre louange<sup>39</sup>. Monsieur de Mesmes voulut ouvrir la bouche. Lisez, lui dit Louis en l'interrompant, après cela je vous parlerai. Il lut donc [...] : Ce que ce papier contient est-il vrai ? lui demanda-t-il [...] – Oui, Sire, dit Monsieur de Mesmes fort embarrassé. – Quoi ! reprit le roi avec colère, et vous osez me l'avouer ! à l'honneur de quel saint retenez-vous le bien de ces gens-là ? répondez juste. – Sire, répondit-il, il y a plus de trente ans que mon père et moi en jouissons. – Et pour cela en est-il moins à eux ? reprit Louis. – Mais, Sire, reprit Monsieur de Mesmes, ces trente années emportent prescription, et

---

<sup>37</sup> *Mémoires*, p. 218.

<sup>38</sup> Jean-Jacques de Mesme, comte d'Avaux (1640-1688), dit le président de Mesme, participe à la signature du traité de Nimègue le 10 août 1678 qui met fin à la guerre de Hollande.

<sup>39</sup> Le roi manie plaisamment l'antiphrase en voulant dire que ce sont des propos accablants pour le président de Mesme. Il est curieux que Saint-Simon qui détestait le président de Mesme ne fasse pas la moindre allusion à cette anecdote.

si Votre Majesté permet qu'on puisse revenir contre, Elle va bouleverser ou ruiner même une bonne partie des bonnes maisons du royaume. – Et sur quoi est-elle fondée, cette prescription ? reprit le roi. – Elle est fondée sur la loi, répondit Monsieur de Mesmes. – Eh bien, Monsieur de Mesmes, reprit le Roi avec un air sévère, je suis fort aise que vous sachiez qu'entre Dieu et moi et la Justice, il n'y a point de loi ; et qu'il faut que vous rendiez avant que de sortir de Versailles un bien que vous reprenez avec tant d'injustice, et faites en sorte que je n'en entende plus parler.

Le Roi ordonne la restitution. Touché dans son honneur par la décision royale, le président de Mesme se retire dans son cabinet : « On le trouva mort le lendemain samedi, la tête sur le bureau, et les jointures des doigts de ses mains en dehors mangées à belles dents »<sup>40</sup>. Étonnante formule marquée par un relief puissant qui rappelle l'Ugolin du Dante enfermé dans sa cellule. La rage d'avoir été humilié en public et d'avoir dû restituer ce dont il s'était emparé indûment l'ont amené à se ronger les sangs jusqu'à ce que mort s'ensuive.

La construction de cette histoire révèle une structure obsessionnelle qui revient plusieurs fois dans l'œuvre de Challe. On la trouve dans l'histoire du président de Mesme, que je viens d'évoquer, et dans celle de Berthelot dont je parlerai ; la même structure réapparaît encore dans le *Journal de voyage* dans l'histoire de l'Arménien Rupli, une anecdote qui révèle la justice du Roi aux puissances étrangères et qui le fait reconnaître comme un roi juste, l'égal de Salomon jusque dans le Moyen-Orient<sup>41</sup>.

Challe est viscéralement convaincu de ce double principe : pour lui, le Roi est la source de la justice, mais surtout le dernier recours : il est « un prince juste ennemi de l'oppression »<sup>42</sup>.

Lorsque Challe rapporte – dans une anecdote forcément antérieure au 3 avril 1680 – les circonstances dans lesquelles la Dauphine intervient personnellement auprès de Louis XIV pour faire libérer Fouquet<sup>43</sup>, il éprouve le besoin de nous révéler des informations confidentielles qui touchent l'un des secrets du règne, et qu'il serait le seul à connaître : Fouquet aurait été libéré, ce que rapporte aussi Gourville, le secrétaire confident de La Rochefoucauld prince de Marcillac<sup>44</sup>, et serait mort empoisonné, on ne sait par qui, au cours du voyage qui le ramenait à Paris. Seul de ses contemporains, Challe recrée – ou imagine – la

---

<sup>40</sup> *Mémoires*, p. 226.

<sup>41</sup> *JV21*, t. II, p. 139-146.

<sup>42</sup> *Mémoires*, p. 219.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 188-190. Arrêté le 5 septembre 1661, Fouquet serait mort à Pignerol le 3 avril 1680.

<sup>44</sup> Daniel Dessert, *Fouquet*, Paris, Fayard, 1987, p. 288-291.

conversation familière du Roi et de sa belle-fille avec une liberté de ton qui doit certainement beaucoup à ses talents de romancier. La formule « en riant »<sup>45</sup> apparaît même dans le dialogue entre le Roi et la Dauphine pour souligner l'allègre liberté de leur entretien. La princesse déploie tous ses talents de comédienne pour obtenir ce qu'elle souhaite et le Roi, séduit, lui répond favorablement sans deviner à quoi il s'engage. On croirait assister à un marivaudage de salon alors qu'il s'agit d'obtenir la libération d'une victime de la vindicte royale incarcérée depuis près de vingt ans.

169. La Dauphine [...] n'hésita plus à demander cette grâce. Il n'y eut que le moyen de la demander qui lui fit peine. Elle parut le soir à souper assez mélancolique. Le Roi, qui l'étudiait, lui demanda le sujet de sa rêverie. Elle lui dit que la crainte qu'elle avait de ne pas obtenir une grâce qu'elle avait à lui demander faisait son inquiétude. Le Roi lui dit que hors quatre cas elle pouvait être sûre de tout. – Et quels sont ces quatre cas, demanda-t-elle ? – C'est, répondit le Roi, le crime de lèse-majesté divine, le viol, le duel, et le poison ou l'assassinat. – Je ne m'intéresserais pas pour de si grands criminels, dit-elle ; il n'y a rien de tout cela dans ce que je veux vous demander. – Dites donc ce que c'est, lui dit le Roi. – Après le souper, reprit-elle, je vous le dirai ; il y a ici trop de témoins. – Soupez donc en repos, lui dit le Roi *en riant*, puisque vous devez avoir l'esprit content. Qui que ce soit ne savait quelle était cette grâce que la dauphine demandait avec tant de mystère, et chacun, à l'ordinaire, s'en formait des idées chimériques. On n'avait garde de penser que ce fût au sujet de Monsieur Fouquet : qui que ce soit ne songeait plus à lui, et ce fut avec étonnement qu'on apprit que cette grâce était sa liberté.

Une fois Fouquet libre, il ne reste plus à Challe, le narrateur invisible, qu'à le faire disparaître, puisqu'il est impossible de le faire réapparaître vivant dans la capitale où tout le monde sait qu'il n'est jamais revenu.

Les observations que Challe, avocat du roi, consigne sont marquées par une forte composante juridique. Elle fournissent un portrait du Roi qui ne diffère pas fondamentalement de ce qu'il est sous la plume d'autres témoins du temps, mais ce qui est extraordinaire c'est de trouver, prises dans la prose de Challe, les propres paroles qu'aurait prononcées Louis XIV. Challe est le seul de ses contemporains à nous faire entendre avec une telle netteté les bons mots ou les répliques insolentes du souverain. Robert Challe, l'auteur des *Illustres Françaises*, nous présente le portrait d'un roi étonnamment humain, imprévisible et difficile à cerner, tantôt

---

<sup>45</sup> Voir ci-dessus n. 16.



sensible, généreux, enjoué, plein d'humour, tantôt ironique, sarcastique, brutal ou inaccessible à la pitié.